Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Intemperies et absence d'indemnisation

Par Phil32_1963

Bonjour, ce mardi 31/10 le directeur lui-même m'a signifie de ne pas venir au travail le jeudi 02)11 et le vendredi 03/11 . est-ce que cela peut être considéré comme des intempéries anticipées même si on ne se présente pas au travail le matin .